

#### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit: Techno Quality Line fixit Gris  
Techno Quality Line fixit Blanc  
Techno AG numéro d'article: 00930 0 00030 Gris  
00930 0 00040 Blanc

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Mastic d'étanchéité  
Utilisations déconseillées: Aucun

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG  
Butthollenring 31  
4147 Aesch BL  
Tel. 061 717 90 00  
Fax 061 711 38 58  
info@techno-ag.ch  
www.techno-ag.ch

Producteur:  
Gluetec Industrieklebstoffe GmbH & Co. KG  
Am Biotop 8  
D-97259 Greussenheim  
Tel. +49 (0) 9396/9836-0  
Fax +49 (0) 9396/9836-10  
info@gluetec.de

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique  
Freiestrasse 16  
8032 Zürich  
Tel. 145  
Tel. 044 251 51 51  
info@toxi.ch  
www.toxi.ch



#### 2. Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### 2.1.1. Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/CE.

###### 2.1.2. Classification selon le règlement (CE) Nr. 1272/2008 (CLP)

La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de l'ordonnance (CE) Nr. 1272/2008 [CLP].

### Fiche de données de sécurité

#### 2.2. Etiquetage selon les directives 67/548/ECEE [DSD]

**Symboles de danger:** -

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Contient: N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine

**Mentions de danger:**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Texte additionnel:**

À conserver hors de portée des enfants.

**Conseils sécuritaire:** -

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'identification selon les directives européennes et la réglementation allemande sur les substances dangereuses (GefStoffV). Les règles de prudence applicables dans le cadre de l'utilisation de produits chimiques doivent être respectées.

### 3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique:	Mixture
Description:	Mélange de substances indiquées ci-dessous avec des mélanges non dangereux
Ingrédients dangereux:	N'est pas à étiqueter

### 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux:	Aucune mesure particulière n'est nécessaire.
Après inhalation:	Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau:	En général, le produit n'irrite pas la peau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion:	Rincer la bouche et boire ensuite abondamment, si les troubles persistent, consulter un médecin

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: CO<sub>2</sub>, poudre extinctrice ou Eau pulvérisée, Combattre les foyers importants avec une mousse de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Aucune

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie: Oxyde d'azote (No<sub>x</sub>), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, oxyde de métal

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant et porter un vêtement de protection complète., Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

##### 5.4. Informations supplémentaires

Aucune

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent, porter un équipement de sécurité, éloigner les personnes non protégées.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sûre: voir section 7  
Élimination: voir section 13  
Équipement de protection individuelle: voir section 8

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine  
Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Informations supplémentaires: Les listes valables lors de la fabrication servent de référence.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Aucune donnée disponible.

Equipement de protection individuel: **Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de protection

**Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants: Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### Fiche de données de sécurité

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel: **Protection respiratoire:**  
Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
**Protection du corps:**  
Vêtements de travail protecteurs  
**Mesures de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques  
**Dangers thermiques:**  
Aucun disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: Aucune donnée disponible.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Viskos
Couleur:	Blanc / Gris
Odeur:	facile
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible.
pH:	Non applicable.
Point de fusion:	Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition:	Se décompose dès dépasse +250 °C
Point d'éclair:	> 150 °C
Inflammabilité:	+390 °C
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité:	Aucune donnée disponible.
Pression de la vapeur:	Aucune donnée disponible.
Densité gazeuse:	Aucune donnée disponible.
Densité à +20 °C:	1.65 g/m <sup>3</sup>
Hydrosolubilité (g/l):	Eau: Pas ou peu soluble.
Autres solvants:	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log P <sub>o/w</sub> ):	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible.
Viscosité:	Aucune donnée disponible.
Risque d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible.

#### 9.2. Informations supplémentaires

Teneur en solvants (Solvants organiques):	0.0%
Teneur en corps solide:	99.3 %

Les données physiques ci-dessus sont des valeurs indicatives et ne doivent pas être considérées comme des spécifications.

#### 10. Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

##### 10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique. Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec de l'air humide.

##### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

##### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde d'azote, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

#### 11. Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	Aucune donnée disponible.
Effets d'irritation:	Effet primaire d'irritation: de la peau: Pas d'effet d'irritation des yeux: Pas d'effet d'irritation
Effets de décapant:	Aucune donnée disponible.
Effet de sensibilisation:	Aucun effet de sensibilisation connu.
Exposition répétée:	Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité:	Aucune donnée disponible.
Mutagénicité:	Aucune donnée disponible.
Toxicité pour la reproduction:	Aucune donnée disponible.

##### 11.2. Indications complémentaires

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.  
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Ergebnis der Ermittlung der PBT-Eigenschaften

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

### 12.7. Indications complémentaires

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre): peu polluant pour l'eau  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:	Recommandation: De petites quantités peuvent être déposées avec les ordures ménagères.
Emballages non nettoyés:	Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 13.2. Code de déchet/Détermination de déchet

Catologue européen des déchets:	08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
---------------------------------	--

#### 14. Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. No ONU.				
14.2. Proper Shipping Name				
14.3. Classe(s)				
14.4. Groupe d'emballage				
14.5. Dangers pour l'environ			Marine polluant: Non	
14.6. Classification				
14.7. Étiquette				
14.8. Quantités limitées (LQ)				
14.9. Autres données pertinentes				
14.10. Quantités limitées (LQ)				

#### 14.11. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.12. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

#### 15. Informations réglementaires

##### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Classe de danger pour l'eau:

-

Classe de danger pour l'eau 1 (auto-classification),  
(peu polluant pour l'eau )

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun test d'évaluation de la sécurité chimique des substances présentes dans le mélange n'a été réalisé.

#### 16. Autres informations

##### 16.1. Indications de modification

Conçue le 6. septembre 2011.

##### 16.2. Acronymes et abréviations

ADN/ADR:	<b>Réglementation européenne relative au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure.</b> Regulations concerning the transport of dangerous substances in barges on inland waterways.
ADR/RID:	<b>Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route/Règles pour le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer</b> European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road/Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
N° CAS:	Chemical Abstract Service Number
CLP:	<b>Classification, étiquetage et emballage</b> Classification, Labelling and Packaging
DSD:	<b>Directive de substance</b> Dangerous Substance Directive
DPD:	<b>Directive de préparation</b> Dangerous Preparation Directive
N° CE:	<b>Nombre de commission européenne</b> European Commission Number
GefStoffV:	Réglementation allemande sur les substances dangereuses
IATA:	International Air Transportation Associations
IMDG:	International Maritime Dangerous Goods Code
PBT:	<b>Persistantes, bioaccumulables, toxiques</b> Persistent Bioaccumulative Toxic
N° UNO:	United Nations Number
UVCB:	<b>Substances Chimiques de composition inconnues ou variables, produits de réactions complexes ou matières biologiques</b> Substances of unknown or variable composition, complex reaction products or biological materials
VbF:	Réglementation autrichienne, Réglementation sur les liquides inflammables
VOC:	<b>Les composés organiques volatils</b> Volatile organic compounds
vPvB:	<b>Très persistantes et très bioaccumulables</b> Very Persistent and very bioaccumulative
WGK:	Classe de pollution des eaux selon réglementation administrative, substances dangereuses pour l'eau (VwVwS) Réglementation allemande

##### 16.3. Bibliographie et documentation importantes

Aucune disponible

##### 16.4. Classement des mélanges et méthode d'évaluation utilisée

La classification correspond aux versions actuelles des listes CE, mais elle est complétée par des informations extraites de publications spécialisées et par des données d'entreprise.

### Fiche de données de sécurité

#### 16.5. Textes des phrases R-,H- et EUH

Non applicable.

#### 16.6. Indications de formation

Aucun disponible

#### **Avis de non-responsabilité:**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans la présente FDS se réfèrent exclusivement au produit désigné et peuvent ne pas s'appliquer si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.